



VAR Socle commun :

L'objectif assigné à l'école est de garantir l'acquisition du socle commun, qu'il faut impérativement supprimer. En effet, rien n'est plus discriminatoire que de réduire les apprentissages à ce socle. Selon ce principe, avant même de devenir élèves, certains enfants - issus notamment des couches les plus fragilisées par le chômage, la pauvreté, l'absence de perspectives, les discriminations en tous genres - pourraient être « déterminés » comme devant se contenter d'une base représentant à la fois un minimum et un tout suffisant. L'accès à ce qui se trouve au-delà du socle serait-il, par conséquent, réservé aux seuls élèves à qui on aurait donné les clés de la réussite ? Ceci, au lieu de combattre les inégalités sociales liées à l'héritage culturel, les entérine. Plus encore, il est issu d'une vision utilitariste de l'école qui vise à préparer l'adaptation des élèves au seul marché de l'emploi. Il s'agit bien de restreindre les apprentissages à un socle commun de savoirs formatés pour satisfaire le patronat. Cette acquisition du socle, garantie par la loi, décline alors des dispositifs périphériques tels que : le plus de maîtres que de classes, les APC etc...